

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention du Commissaire-enquêteur Champforgeuil (SCCV SP FRANCE N 004)

**De**

**Date :** 29/11/2023 14:38

**Pour :** pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

**Objet du mail :** Avis défavorable enquête publique «entrepôts logistiques Champforgeuil (SCCV SP FRANCE N 004)

Par le présent mail, j'émet un avis défavorable sur le projet de construction de deux entrepôts logistiques aux Moirots sur la commune de Champforgeuil (entreprise SCCV SP FRANCE N 004), pour les raisons suivantes.

**Halte à l'extension de l'emprise du secteur logistique marchand sur nos vies** L'empire logistique marchand est une menace toujours croissante sur le vivant, humain et non humain, car il repose sur l'essor du trafic maritime, routier et aérien, sur l'artificialisation des sols, sur la surconsommation. Il contribue à la destruction nette d'emplois par l'automatisation et la concurrence avec les petits commerces; les emplois sont précaires et particulièrement difficiles (tâches répétitives sources de très nombreuses maladies professionnelles).  
**Augmentation du trafic routier et des risques associés** Le dossier mentionne 360 trajets de Véhicules Légers et 84 trajets de Poids Lourds par jour, 6/7 jours, qui entraînera une augmentation du trafic à Chamforgeuil et Chalon, mais également dans d'autres agglomérations à proximité (Chatenoy, Givry): insécurité routière, pollution sonore et de l'air...Qu'en sera-t-il si l'activité consiste à transporter des colis? le dossier ne mentionne pas cette hypothèse, qui aurait pourtant des conséquences fortes sur le trafic de véhicules légers.

**Projet éco suicidaire / destructeur** Les impacts écologiques de cette construction seraient très importants, ce qui en fait un projet hors du temps, à l'heure où il est indispensable de réagir face à l'urgence écologique et climatique. La destruction supplémentaire de 2 ha de zones humides, alors qu'une grande majorité de celles-ci a disparu depuis 50 ans et qu'elles assurent un rôle hydraulique, écologique, climatique essentiel. Il apparaît nécessaire de les protéger strictement de toute destruction, et la proposition de pseudo-mesures de compensation n'était pas acceptable. Il n'est pas tolérable d'autoriser la destruction de nombreuses espèces animales ou de leur environnement, dont beaucoup sont protégées et/ou menacées. Ces anciens terrains agricoles, en déprise depuis 10 ans, sont désormais le lieu de vie pour plus de 30 espèces d'oiseaux. La plupart d'entre elles est protégée par la loi.

Parmi les mammifères, beaucoup d'espèces de chauve-souris se nourrissent sur le site. Si le milieu continue à «vieillir», les arbres pourront héberger plusieurs espèces en déclin. Le hérisson, en mauvais état de conservation, y trouve également un milieu favorable. Enfin, la loi Climat et Résilience de 2021 vise un objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050, et une diminution du rythme d'artificialisation par deux d'ici 2030. Ce projet semble aller tout à fait à l'encontre de ces objectifs..

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique "SCCV SP FRANCE N 004"

**De :**

**Date :** 29/11/2023 00:20

**Pour :** <pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr>

Monsieur,

Pouvez vous enregistrer mes remarques suivantes concernant l'enquête publique.

J'émet un **avis défavorable** au projet d'entrepôts logistiques faisant l'objet d'une enquête publique au bénéfice de "SCCV SP FRANCE N 004".

Je vous en remercie.

Cordialement

Enquêtes publiques conjointes relatives à la :

- Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de deux entrepôts de logistiques.
- Demande de permis de construire de deux entrepôts de logistique déposées par la société "SCCV SP FRANCE N 004" sur le territoire de la commune de Champforgeuil

Le dossier de demande d'autorisation montre en effet des conséquences très néfastes sur l'environnement et sur la santé des habitants et habitantes de Chalon, Champforgeuil et Châtenoy le Royal en particulier :

- Augmentation du trafic de Poids Lourds et Véhicules Légers en agglomération de Châtenoy le Royal, Champforgeuil, Chalon sur Saône (centre-ville, quartier du stade...),
- Augmentation des pollutions sonores et atmosphériques en provenance de l'A6 pour les habitants et habitantes situés à l'est de l'A6, par la destruction de l'effet « rideau » des arbres et arbustes sur les terrains,
- Destruction d'une zone humide de 2 ha, sans compensation satisfaisante,
- Destruction de nombreuses espèces protégées présentes sur le site (11 espèces de chauve-souris, 2 espèces de mammifères terrestres, 25 espèces d'oiseaux potentiellement nicheurs,...). Le dossier minimise considérablement ce volet, afin d'avoir à éviter de faire une demande de dérogation réglementaire à la protection de ces animaux,
- Pollution de cours d'eau par rejet d'eaux usées traitées, aucun traitement non collectif n'étant très efficace,
- Artificialisation des sols, alors que la loi climat et résilience du 24 août 2021 fixe un objectif de diminution forte de cette artificialisation à l'horizon 2030. Appliqué à Champforgeuil, la surface consommée par ce projet dépasserait déjà largement le droit à artificialiser sur tout le territoire communal sur la période 2020-2030.

Compte tenu de ces nombreuses nuisances, il apparaît qu'une recherche sérieuse d'un site alternatif à celui des Moirots aurait dû être menée. Le dossier ne montre malheureusement pas une réelle réflexion allant dans ce sens, malgré la demande de la Mission Régionale d'Autorisation environnementale.

Ce projet contrevient manifestement aux objectifs de la loi Climat et Résilience de 2001, qui vise à un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 et une division par deux du rythme d'artificialisation d'ici 2030. Aucune analyse de la compatibilité avec ces objectifs n'apparaît dans le dossier.

**Sujet :** [INTERNET] enquetes publiques

**De :**

**Date :** 29/11/2023 13:48

**Pour :** pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur,

Pouvez-vous enregistrer mes remarques suivantes concernant l'enquête publique "SCCV SP FRANCE N 004".

Je vous en remercie.

Cordialement

Enquêtes publiques conjointes relatives à la :

- Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de deux entrepôts de logistiques.
- Demande de permis de construire de deux entrepôts de logistique déposées par la société "SCCV SP FRANCE N 004" sur le territoire de la commune de Champforgeuil

Le dossier de demande d'autorisation montre en effet des conséquences très néfastes sur l'environnement et sur la santé des habitants et habitantes de Chalon, Champforgeuil et Châtenoy le Royal en particulier :

- Augmentation du trafic de Poids Lourds et Véhicules Légers en agglomération de Châtenoy le R
- Augmentation des pollutions sonores et atmosphériques en provenance de l'A6 pour les habitan
- Destruction d'une zone humide de 2 ha, sans compensation satisfaisante.
- Destruction de nombreuses espèces protégées présentes sur le site (11 espèces de chauve-sou
- Pollution de cours d'eau par rejet d'eaux usées traitées, aucun traitement non collectif n'étant trè
- Artificialisation des sols, alors que la loi climat et résilience du 24 août 2021 fixe un objectif de di

Compte tenu de ces nombreuses nuisances, il apparaît qu'une recherche sérieuse d'un site alternatif à celui des Moirots aurait dû être menée. Le dossier ne montre malheureusement pas une réelle réflexion allant dans ce sens, malgré la demande de la Mission Régionale d'Autorisation environnementale.

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique entrepôts Champforgeuil

**De :**

**Date :** 29/11/2023 11:19

**Pour :** pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Bonjour, Monsieur

Je tiens à vous faire part de mon profond désaccord avec ce nouveau projet d'artificialisation des sols en Chalonnais, et ce pour plusieurs raisons :

- alors qu'une loi ZAN prévoit de réduire à hauteur de 50% l'artificialisation des sols d'ici 2030, il me semble nécessaire et prioritaire de construire sur des zones déjà artificialisées telles que les friches industrielles souvent déjà largement polluées et impropres à une renaturation. Nous avons grand besoin de maintenir en Chalonnais des zones humides telles que celle des Moirots pour la préservation de la biodiversité faunistique et botanique.

- S'ajoutant aux surfaces déjà mobilisées pour la construction d'un 3ème échangeur autoroutier au nord de Chalon, ce seront 11 nouveaux ha de terres naturelles et boisées qui vont disparaître pour permettre toujours plus de circulation de camions, plus de transports polluants et d'émissions de gaz à effets de serre.

- Ces 11 ha abritent de la vie, assurent aux habitants des environ un écran protecteur contre les nuisances sonores et chimiques émises par la circulation sur l'autoroute. Notre agglomération est déjà fortement impactée par le trafic routier au niveau de la pollution. Persister à favoriser le développement de ce type de transports me paraît complètement irresponsable pour ce qui est de la lutte contre le changement climatique.

- Enfin, pourquoi, dans la présentation de ce projet, une telle opacité quant à l'exploitant destinataire de ces entrepôts ?

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération respectueuse.